

Nous avons songé à tous ces facteurs quand nous avons entrepris de rechercher, tant dans cette mesure que dans la précédente, des moyens de venir en aide au secteur de la petite entreprise. Le député ne saurait sciemment fermer l'œil sur le fait que, dans cette mesure, nous avons prévu des crédits d'impôt à l'investissement, qui avantagent considérablement le secteur de la petite entreprise. Nous offrons également aux petites entreprises la possibilité de faire bénéficier les investisseurs de leurs crédits d'impôt, de façon à en intéresser un plus grand nombre à leur confier leurs capitaux, ainsi qu'aux moyennes entreprises. Je fais remarquer enfin que nous en avons fait autant pour encourager les activités de recherche et de développement, ce dont nous traiterons plus tard dans la journée, j'imagine. Ces encouragements peuvent également bénéficier aux investisseurs, par le biais des petites entreprises, ou de toute société désireuse de recueillir des capitaux. Cette mesure et celle qui l'a précédée offrent de nombreuses possibilités d'encourager et de favoriser la petite entreprise, sur lesquelles le député d'en face ne voudrait surtout pas lever le nez.

● (1200)

M. Fennell: Monsieur le président, le député de Kamloops-Shuswap a eu l'obligeance de dire que ce serait sa dernière question, à midi moins dix, mais il a commencé à 11 h 30. Je dois lui signaler que sa période de 20 minutes était écoulée de toute façon. Je ne peux pas le critiquer, car ce sont le ministre et le secrétaire parlementaire qui, en faisant de l'obstruction systématique, nous posent des problèmes. Le député a eu cinq minutes et le ministre et le secrétaire parlementaire, 25 minutes. Je voudrais que les réponses soient plus brèves et plus succinctes dans le cadre de ce débat.

M. Evans: Les députés d'en face font preuve d'ignorance.

M. Fennell: Qui parle d'ignorance, monsieur le président? Il est difficile de répondre à une question en quelques mots.

Le dernier député néo-démocrate à intervenir a soulevé la question de la conscience sociale. Je voudrais signaler aux libéraux et au NPD que ce sont les richesses qui créent des emplois et qu'en matière de conscience sociale, la Chambre devrait se préoccuper avant tout de la création d'emplois. Le gouvernement a manqué son coup chaque fois qu'il a essayé de créer des emplois grâce à des sociétés de la Couronne ou des projets spéciaux.

Le ministre peut répondre à ces questions par oui ou par non; cette mesure s'applique-t-elle aux courtiers qui travaillent effectivement à la bourse?

M. MacLaren: Oui, monsieur le président.

M. Fennell: Ainsi, un courtier peut acheter et vendre des actions, jusqu'à concurrence de 12 par jour pendant 200 jours par an, soit 2,400 transactions dans un sens et 2,400 dans l'autre. Le ministre peut-il nous expliquer comment ces transactions seront indexées, de quel traitement elles feront l'objet et quels services administratifs il faudra mettre en place pour analyser la situation?

M. MacLaren: Cela se fait par ordinateur, monsieur le président.

Impôt sur le revenu—Loi

M. Fennell: Peut être pour le gouvernement, mais une fois que le courtier aura préparé les formulaires, essayé d'analyser les avantages de ce système, pour 4,800 transactions, il dira tout simplement que cela n'en vaut pas la peine. Les courtiers ne seront pas intéressés parce que ce n'est pas réaliste. Ceux qui jouent petit pourront utiliser ce système. C'est une goutte d'eau dans l'océan; cela ne résout pas les problèmes. Ce n'est qu'une prolongation des programmes de loterie qui ne procurent aucun gain en capital. Or, le gouvernement va prendre des risques aux Bourses de Toronto et de Montréal. Le principe même est mauvais. On ne peut pas jouer notre avenir à la loterie, et cette disposition ne fait qu'étendre ce secteur. Le ministre recommandera-t-il à sa propre mère d'investir tout ce qu'elle a dans des RPTI?

M. MacLaren: Oui, monsieur le président.

M. Fennell: Je m'attendais à cette réponse, parce que c'est le ministre qui sera le bénéficiaire en dernier ressort, monsieur le président, pendant que sa mère va payer l'impôt sur les gains en capital tous les ans pendant 20 ans, voilà ce qui explique sa réponse positive. Mais quel avantage cela procure-t-il à sa mère? Son revenu s'en trouve diminué pour lui permettre, à lui, de faire sa pelote.

Ce système est également très avantageux pour les sociétés de fiducie parce que les héritiers doivent payer l'impôt sur les gains en capital au moment du décès du bénéficiaire initial, en cas de succession. Les sociétés de fiducie peuvent en profiter, mais cela n'aide en rien l'homme de la rue. C'est avantageux pour ces sociétés car cela leur permet d'augmenter les honoraires qu'elles demandent par transaction. A mon sens, ce que l'on va gagner sur le plan des gains en capital sera perdu vu qu'il faudra verser des honoraires aux sociétés de fiducie. Ce système n'aide en rien le Canadien moyen parce qu'il est trop compliqué; c'est un cauchemar bureaucratique.

Selon les prévisions du ministre, dans quelle mesure l'impôt sur les gains en capital va-t-il diminuer grâce aux RPTI?

M. MacLaren: Monsieur le président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il manifeste à ma mère, qui se trouve à Vancouver, mais elle a déjà d'excellents conseillers pour ce qui est des Régimes de placement en titres indexés et de la gestion de ses biens.

M. Hawkes: Elle ne suit pas vos conseils, est-ce là ce que vous voulez dire?

M. MacLaren: Je ne pense pas qu'elle suive non plus ceux du député d'en face.

Le député de l'Ontario pose une question précise à laquelle j'ai déjà répondu en disant que les recettes ne diminueront pas au cours de l'année financière 1983-1984, ni l'année suivante. Par contre, pour l'année financière 1985-1986 et l'année suivante, le manque à gagner en recettes s'élèvera à 100 millions et 300 millions de dollars respectivement.

M. Fennell: Selon vos prévisions, à combien s'élèvera l'impôt sur les gains en capital au cours de ces mêmes années, une fois diminué de 100 et 300 millions de dollars?

M. MacLaren: A environ un milliard de dollars par an, mais je puis volontiers faire une estimation plus précise. Toutefois, cela me prendra un peu de temps.